



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2017

Étaient présents : M. SCHERER Sylvain, Maire, Mme PHILLODEAU Jocelyne, M. HAMON Rémi, Mme SERENNE Valérie, M. CHAIGNEAU Jacky, Mme BOUSSEAU Marie-Line, M. FOUCHER Pierre-Michel, Adjoint, Mme DOUSSET Noëlle, M. MORANTIN Michel, , M. PEZET Thierry, Mme QUELLEUX Anne-Françoise, M. LE LOHE Fabrice, Mme RAILLARD Noëlle, M. LHERMITE Denis, M. HAILLOT Laurent, M. L'HOTELIER Jean, M. ROCHAIS Pierre-Yves.

Étaient absents excusés : M. PILLOT Axel a donné pouvoir à Mme BOUSSEAU Marie-Line, Mme LEFEVRE Yolande a donné pouvoir à M. SCHERER Sylvain, Mme ARNAUDEAU Nadia a donné pouvoir à M. ROCHAIS Pierre-Yves, Mme MORVAN Isabelle a donné pouvoir à M. HAILLOT Laurent, M. GUIBOUIN Thierry a donné pouvoir à M. PEZET Thierry, Mme LERAULT Marylène a donné pouvoir à Mme PHILLODEAU Jocelyne.

A été élu secrétaire de séance : M. MORANTIN Michel

ORDRE DU JOUR

I – INSTITUTIONS

- A. Elections des membres du CCAS

II – AFFAIRES SCOLAIRES

- A. Mise à jour du règlement des TAP

III – CONTRATS ET CONVENTIONS

- A. Mise à disposition du camping pour l'association Couvre-Feu
- B. Mise à disposition d'un archiviste du Centre de Gestion
- C. Adhésion à l'association ANDES
- D. Engagement vis-à-vis de la DDTM

IV – VENTES ET ACQUISITIONS

- A. Vente d'un terrain communal, parcelle n°YD 0099

V- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Rénovation de l'étang de la Cruaudais
- Planning des élections législatives le 11 et 18 juin 2017
- Inauguration du lotissement « Le Gotha » le 9 juin 2017
- Rénovation du parking de la Mairie

TRAITEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. Michel MORANTIN est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Suite à la démission de Mme Jeannine SUEL, M. Le Maire souhaite la bienvenue à Mme Marylène LERAULT qui n'a pu être présente.

I – INSTITUTIONS

A. Elections des membres du CCAS

M. le Maire rappelle que le CCAS est composé en nombre égal de membres élus par le Conseil Municipal et de membres nommés par le Maire (non membres du Conseil Municipal mais représentants d'associations participant à l'insertion, au développement social, aux actions de prévention etc.)

Par une délibération du 14 avril 2014, le Conseil Municipal a décidé de fixer le nombre de membres du CCAS à 10, soit 5 membres élus et 5 représentants nommés.

Mme Jeannine SUEL a exprimé son souhait de ne plus siéger au Conseil Municipal et au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale. En l'absence de candidats supplémentaires sur les listes déposées lors de l'élection du 14 avril 2014, il convient de procéder au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus puisque c'est ce que prévoit le Code de l'Action Sociale dans ce cas de figure.

Chaque conseiller municipal peut présenter une liste de candidats. En 2014, les élus avaient fait le choix d'une liste commune.

Il est conseillé de prévoir une liste comportant plus de candidats que de sièges en raison justement de la possible démission d'élus et afin d'éviter de procéder à nouveau à cette élection d'ici la fin du mandat.

Cette élection consiste en un scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

M. le Maire présente la liste déposée constituée des personnes suivantes en précisant qu'à l'instar de 2014 il s'agit d'une liste d'union :

- Jocelyne PHILLODEAU
- Noëlle RAILLARD
- Nadia ARNAUDEAU
- Yolande LEFEVRE
- Anne-Françoise QUELLEUX
- Noëlle DOUSSET
- Thierry PEZET

Et demande si une autre liste souhaite se déclarer. En l'absence de déclaration, M. le Maire fait procéder au vote à bulletin secret.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme Valérie SERENNE procède au dépouillement et recueille les résultats suivants :
Nombre de bulletins dans l'urne : 23

Nombre de bulletins blancs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 19

Nombre de suffrage exprimés en faveur de l'unique liste déposée : 19

Les 5 membres du CCAS sont donc par conséquent :

-Jocelyne Phillodeau

-Noëlle Raillard

-Nadia Arnaudeau

-Yolande Lefevre

-Anne-Françoise Quelleux

Etant précisé que Noëlle Dousset et Thierry Pezet sont les suivants de liste qui seront amenés à siéger en cas de démission.

II – AFFAIRES SCOLAIRES

A. Mise à jour du règlement des TAP

La parole est donnée à Mme Jocelyne PHILLODEAU, l'adjointe au Maire déléguée aux affaires sociales et scolaires, qui rappelle qu'il a été constaté que les absences lors des TAP n'étaient pas forcément justifiées ou signalées par les familles. Cependant, en cas de fort absentéisme toute l'organisation s'en trouve bouleversée.

Afin de contrevenir à cette situation tout en conservant la gratuité des TAP, il est proposé au Conseil Municipal de modifier le règlement des TAP afin d'instituer la possibilité d'exclure un enfant jusqu'à la fin de la période lorsque son absence n'a pas été justifiée par les familles plus de deux fois. Il est également proposé de supprimer la notion d'année scolaire afin de ne pas repasser le règlement en Conseil chaque année s'il n'y a pas de modification prévue.

M. Pierre-Yves ROCHAIS s'interroge sur les parents qui souhaiteraient partir en week-end plus tôt le vendredi. Mme Jocelyne PHILLODEAU répond qu'il est avant tout demandé aux parents de justifier les absences et que la fin des TAP se situe à 16h15 n'empêchant pas un éventuel départ en week-end.

M. Jean L'HOTELIER souhaite attirer l'attention sur le futur fébrile des rythmes scolaires. Mme Jocelyne PHILLODEAU répond que pour le moment les textes prévus par le nouveau Président de la République ne sont pas adoptés.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, à 18 voix POUR, 1 voix CONTRE et 4 abstentions,

- Décide d'adopter le nouveau règlement intérieur des TAP

III – CONTRATS ET CONVENTIONS

A. Mise à disposition du camping pour l'association Couvre Feu

M. le Maire affirme que l'an dernier la « Caravane de Couvre Feu » s'est installée au Migron avec succès. Cette année l'expérience est renouvelée, l'édition entière va se dérouler sur la Commune. Pour les besoins de l'organisation l'association Couvre Feu a demandé de pouvoir occuper le camping municipal situé sur le site.

M. Laurent HAILLOT demande si un éventuel saisonnier qui souhaiterait passer toute la saison au camping sera impacté. M. le Maire lui répond qu'il n'y a pas à l'heure actuelle de demande de saisonnier en ce sens.

M. Jean L'HOTELIER demande si la personne qui gère actuellement le camping est un professionnel et s'il gère sa mission actuelle dans le cadre d'une délégation de service public. M. le Maire répond qu'il s'agit d'un professionnel dans le sens où il possède des chambres d'hôtes à titre privé mais qu'il est bien embauché par la Commune dans le cadre d'un contrat saisonnier.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer une convention de mise à disposition du camping municipal avec l'association pour 2017.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Décide d'autoriser le Maire à signer une convention de mise à disposition du camping municipal avec l'association Couvre Feu pour l'année 2017.

B. Mise à disposition d'un archiviste du Centre de Gestion

M. le Maire rappelle que la conservation des archives municipales est une obligation qui incombe aux collectivités. Le Centre de Gestion de la Loire-Atlantique dispose d'archivistes diplômés qui interviennent dans la Commune depuis plusieurs années.

Le service des archives n'est pas intervenu depuis janvier 2015 et compte tenu du nombre de dossiers déposés aux archives depuis, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention de mise à disposition du personnel du Centre de Gestion pour une semaine de 35h à compter du 28 août à un tarif de 34,20€ par heure.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Décide d'autoriser le Maire à signer une convention de mise à disposition d'un archiviste du centre de gestion de la Loire-Atlantique pour une semaine.

C. Adhésion à l'association ANDES

La parole est donnée à Mme Valérie SERENNE, adjointe au Maire déléguée au sport et au tourisme. Mme Valérie SERENNE présente l'association ANDES comme une association d'élus en charge du sport qui travaillent ensemble dans le but notamment :

- de favoriser le partage d'expérience, l'échange ou le prêt lorsque c'est possible
- d'améliorer l'organisation des activités physiques et sportives dans la collectivité,
- d'assurer la défense des intérêts matériels et moraux de ses membres dans le domaine des activités et infrastructure sportives.

Mme Noëlle RAILLARD demande si cette association a une antenne départementale et Mme Valérie SERENNE répond que c'est une association nationale. M. Laurent HAILLOT interroge sur les actions concrètes menées par cette association, Mme Valérie SERENNE évoque les réunions qui ont lieu entre élus et M. le Maire ajoute qu'il s'agit avant tout de rencontres pour permettre un partage d'expériences entre élus spécialisés et qui permettra d'obtenir un appui dans les demandes de subventions notamment pour le terrain multisports.

M. Pierre-Yves ROCHAIS interroge sur la sous-traitance de l'entretien du terrain de foot. M. le Maire répond que ce n'est pas le sujet sur lequel il est proposé de débattre mais affirme qu'il se situe dans une dynamique de réduction des effectifs en phase avec le Gouvernement et précise qu'il préfère que les agents se focalisent sur d'autres tâches.

M. Pierre-Yves ROCHAIS évoque la mutualisation avec St Viaud et M. Laurent HAILLOT regrette cette prise de position conduisant à supprimer des emplois et l'éventuel surcoût de cette décision. M. le Maire répond qu'il ne s'agit pas de supprimer des emplois puisqu'il fait

travailler le secteur privé et les entreprises locales, il propose d'en rediscuter ultérieurement ce point n'étant pas à l'ordre du jour.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer une convention d'adhésion à cette association contre le versement d'une cotisation de 106€ et de nommer Mme SERENNE Valérie, adjointe au Maire déléguée au sport et au tourisme en tant que représentante de la Commune auprès de cette association.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Décide d'autoriser le Maire à adhérer à l'association ANDES et nomme Mme Valérie SERENNE en tant que représentante de la collectivité auprès de l'association.

D. Engagement vis-à-vis de la DDTM

La parole est donnée à M. Pierre-Michel FOUCHER, adjoint au Maire délégué à l'agriculture et à l'environnement. M. Pierre-Michel FOUCHER annonce qu'à la demande de la Direction Départementale des territoires et de la Mer, de nouvelles haies seront plantées à la clôture de l'aménagement foncier agricole et forestier de la déviation de Vue.

Cet engagement est nécessaire pour lever les réserves émises par le CSRPN, et obtenir l'arrêté préfectoral de dérogation au titre des espèces protégées.

Il est proposé au Conseil Municipal de s'engager à intégrer la demande des nouvelles plantations issues de l'aménagement foncier, lors de la prochaine demande de révision ou modification du PLU.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Décide d'autoriser le Maire à répondre favorablement à la demande d'engagement en demandant à l'intercommunalité d'intégrer les dites plantations en cas de modification et/ou révision du PLU.

VI – VENTES ET ACQUISITIONS

A. Vente d'un terrain– parcelle n°YD 0099

La parole est donnée à M. Pierre-Michel FOUCHER, adjoint au Maire délégué à l'agriculture et à l'environnement. M. Pierre-Michel FOUCHER informe que par un courrier du 9 mai dernier, la SAFER propose à la commune de vendre la parcelle cadastrée YD n°99 d'une contenance de 7 997 m². La parcelle a été estimée à 1 200 €.

M. Rémi HAMON informe qu'il y a 40 hectares qui sont ainsi dispersés sur le territoire de la Commune.

Il est proposé au Conseil Municipal de vendre la parcelle YD n°99 pour 1 200 € et de préciser que tous les frais inhérents à cette vente (bornage, frais d'acte notarial, enregistrement aux hypothèques) seront pris en charge par l'acheteur.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Décide d'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à cette vente.

IV- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ Rénovation de l'étang de la Cruaudais

M. Pierre-Michel FOUCHER rappelle que c'était un projet qui n'avait pas pu être validé au moment du budget car le dossier n'était pas complet mais il apparaît désormais que le projet peut être subventionné à hauteur de 80%.

➤ Planning des élections législatives le 11 et 18 juin 2017

M. le Maire rappelle à tous les conseillers que la participation aux élections fait partie intégrante des missions qui leur sont dévolues par la loi et leur demande de bien vouloir noter leurs disponibilités sur le tableau qui leur est présenté.

➤ Inauguration du lotissement « Le Gotha » le 9 juin 2017

Mme Marie-Line BOUSSEAU rappelle que tous les élus ont eu l'invitation pour cette inauguration qui aura lieu sur place à 11h30 et sera suivi d'un verre de l'amitié à la salle polyvalente.

➤ Rénovation du parking de la Mairie

M. Rémi HAMON expose le projet de rénovation du parking de la Mairie qui a été étudié par la Commission voirie. Il s'agit de passer de 30 à 55 places de stationnement ainsi que de relier la rue du Magnolia pour permettre un accès simplifié à la Maison de retraite. M. Jacky CHAIGNEAU rappelle que le projet doit encore passer en Commission Finances.

M. Laurent HAILLOT s'étonne que le départ de la Directrice des services ne figure pas dans le dernier compte-rendu du Conseil. M. le Maire rappelle que le compte rendu du dernier conseil a été adopté en début de séance. Il répond que ce départ a été évoqué lors du dernier Conseil Municipal puisqu'un poste de DGS a été créé. Il rappelle que la préfecture a suspendu le contrat de l'ancienne Directrice des services le 20 avril et qu'elle a quitté la collectivité le jour même. M. le Maire précise qu'un nouveau recrutement a été lancé et que la date de fin des candidatures se situe au 31 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

Le Maire,
S. SCHERER